

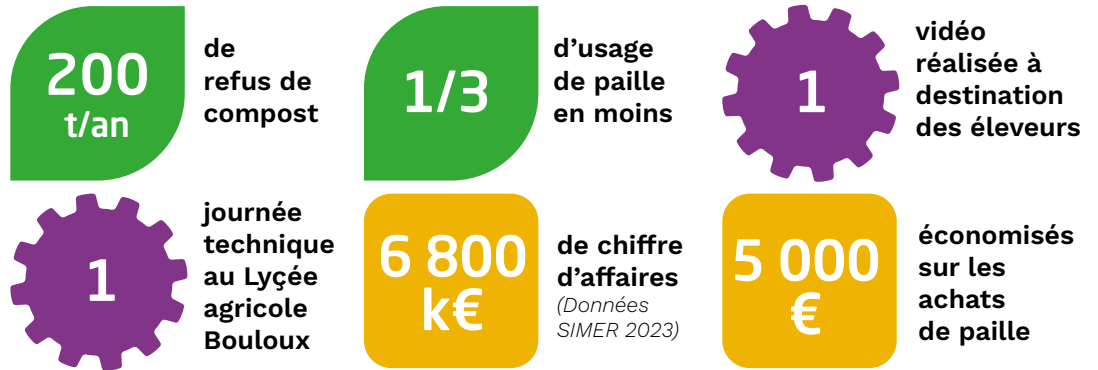


FICHE REX



Jun 2023

LE BOIS COMME ALTERNATIVE PAILLE



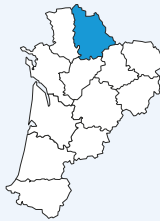
La démarche EIT

Nom

EIT Sud Vienne

Territoire

Sud Vienne (Vienne et Gartempe & Civraisien en Poitou)



Portage

SIMER

Contact

Lucie Milon
lucie.milon@simer86.fr

Dates-clés



Début expérimentations : 2019
Mise en œuvre : 2022

La synergie mise en œuvre

Qualification



Substitution



Mutualisation



Intérêt environnemental



Réduction des coûts



Mobilisation d'acteurs économiques



Facilité de mise en œuvre



Reproductibilité



Présentation de la synergie

Il s'agit de la valorisation du refus de crible et de bois A broyé en une alternative à la paille, pour laquelle la demande des éleveurs est croissante et la production inférieure à cette demande. Cette alternative permet de réduire d'un tiers la quantité de paille utilisée. Ce retour d'expérience local est diffusé à des éleveurs à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, afin de favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs à la paille.



L'identification et la caractérisation du besoin

Les aléas climatiques perturbent la végétation, et les sécheresses de plus en plus fréquentes impactent la production de paille. Par ailleurs, les tarifs évoluent selon les volumes produits. La production en paille du GAEC de Dives et l'EPLEPFA de Montmorillon (site de formation) ne leur permettait plus d'être en autosuffisance. D'un autre côté, les volumes reçus dans les déchèteries du SIMER et apports volontaires des professionnels à l'écopôle en bois A et déchets verts sont très élevés. De plus, le SIMER produit 2 000 t/an de refus de crible non préparé issu du compost. Ce refus est broyé (un à plusieurs passages) pour être réinjecté dans le process de compostage. Afin de compléter les apports en paille, utilisée pour la litière des ovins et bovins, le GAEC de Dives a réalisé des essais de broyat de plaquette de chauffage. Les résultats n'étant pas concluants (pouvoir absorbant trop faible), les éleveurs et l'EPLEPFA de Montmorillon ont cherché d'autres alternatives à l'usage de la paille et se sont orientés vers le SIMER, en lien avec la démarche EIT.

La mise en œuvre de la synergie

Suite à la demande du GAEC de Dives et l'EPLEPFA de Montmorillon, depuis 2019, le responsable du pôle bois du SIMER expérimente avec eux l'utilisation du produit bois défibré sous bovins et ovins permettant progressivement l'optimisation du process. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet Régional ARPIDA, financé par la Chambre d'Agriculture.

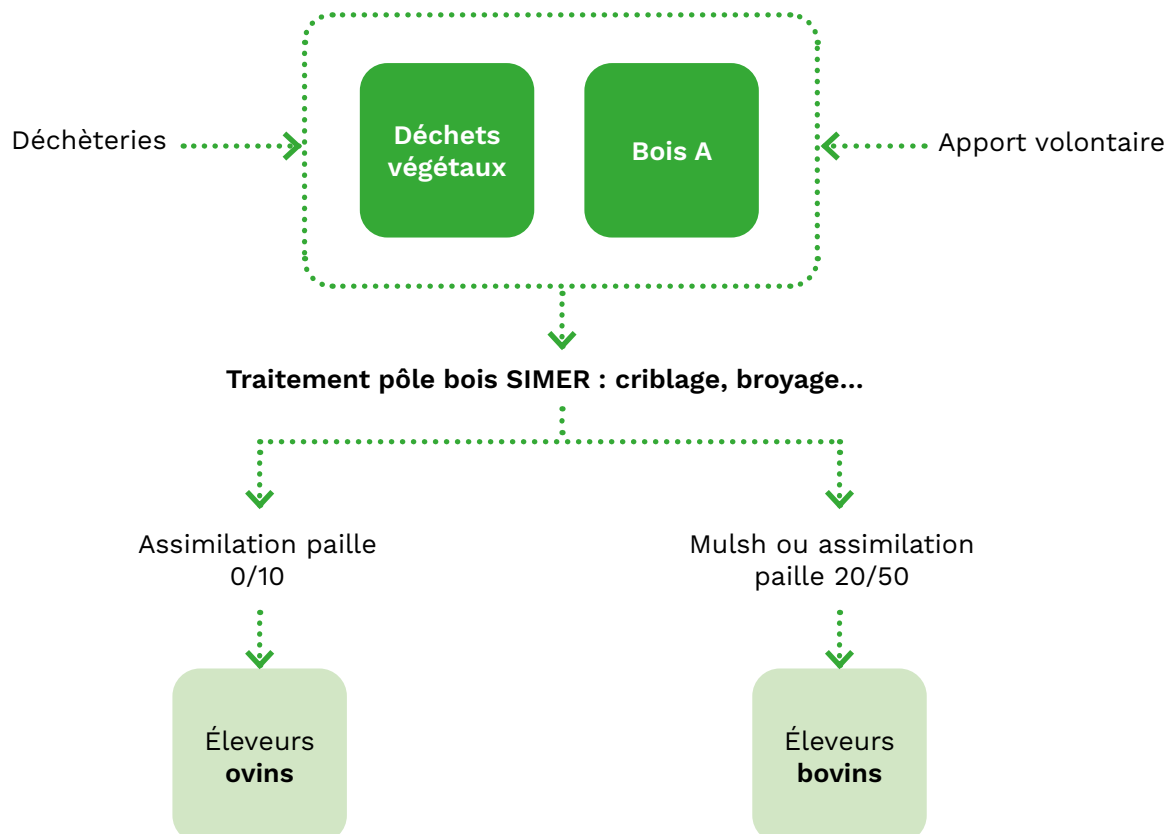
Le process mis en place comprend 2 lignes, l'une pour le bois A et l'autre pour les déchets verts :

- Le bois A est broyé, en 2 étapes puis criblé. Les bois A apportés au SIMER peuvent contenir des plastiques et autres matières non désirées pour une utilisation en litière animale. L'étape de criblage est donc essentielle pour dé-plastifier et dé-ferrailler. À l'issue de ce process, des éléments d'assimilation à la paille sous ovins sont obtenus.
- Les déchets verts sont broyés. Le broyat obtenu est fermenté en cellule ventilée pendant 1 mois et mûré pendant 3 mois. Le produit est ensuite hygiénisé avant d'être criblé. Différents éléments sont produits : du compost, du mulsh et un produit défibré pouvant être utilisé en litière pour bovins.

L'utilisation de l'alternative paille pour l'élevage animal implique une vigilance particulière sur l'aspect sanitaire. D'autre part, son usage permet de réduire d'1/3 la quantité de paille dans les étables.

L'EPLEPFA et le GAEC de Dives ont exploité leurs terres selon les techniques conventionnelles pendant 40 ans. Les sols en ont subi la conséquence, se sont tassés et sont sans vie microbienne. Cependant, prenant conscience de ce constat, ils sont entrés en phase de transition écologique depuis plusieurs années. Ainsi en complément de la production de litières pour ovins et bovins, un premier apport d'amendements organiques (bois/paille) a été réalisé en 2019 à l'EPLEPFA. L'enjeu pour le lycée est d'analyser annuellement la composition des sols et ainsi démontrer, lors de journées techniques à destination des éleveurs, que la matière organique ré-enrichit les sols.

Afin de diffuser cette synergie auprès des utilisateurs et des structures en capacité de porter ce type de projet, une vidéo a été réalisée et une journée technique a été organisée en 2022 sur la ferme du lycée agricole.



Les bénéfices de la synergie

En 2022, la synergie a permis de :

- **valoriser** 150 tonnes de déchets verts et bois A (non traité)
- **diminuer** d'1/3 la consommation de paille pour une utilisation en amendement organique
- **économiser** 4 950 € sur les achats de paille

Les acteurs de la synergie et perspectives de développement

- **Paille bovins et ovins** : exploitants locaux (dont GAEC de Dives et EPLEPFA)
- **Journées techniques et amendement** : EPLEPFA
- **Travaux de R&D sur le développement de nouveaux produits** : le pôle bois de l'écopôle à Sillars
- **Conception et fabrication** : le pôle bois de l'écopôle à Sillars
- **Expérimentation sur volailles et caprins** : à trouver



Témoignages

« Ma formation initiale agricole, mon environnement professionnel et nos problématiques liées à l'augmentation des apports de bois A m'ont conduit à expérimenter ce process. Les résultats sont très encourageants. Ils nous permettent d'avoir une meilleure valeur ajoutée à nos produits sortants mais surtout d'apporter un début de réponse quant au réchauffement climatique et aux problèmes de sécheresse associés. »

Laurent Volatron, responsable du pôle bois à l'écopôle de Sillars

« La litière est plus durable, plus sèche, permet une meilleure absorption, réduit la fréquence de curage et les vaches sont plus propres. Les fumiers sont moins compacts, évitant le compostage et permettant un sol plus hydraté. »

GAEC de Dives

agriculture

Le bois déchiqueté peut remplacer la paille

Des agriculteurs utilisent du mulch, du bois déchiqueté, comme alternative locale à la paille devenue de plus en plus rare et chère.

Dans le cadre de sa démarche d'écologie industrielle et territoriale du Sud-Vienne (EITV), le Simer mène de nombreuses actions en partenariat avec les acteurs locaux afin de valoriser au maximum les déchets. C'est le cas en particulier des déchets verts qui peuvent constituer une ressource intéressante. « Nous pouvons à partir du bois créer une nouvelle matière première qui peut être utilisée en agriculture », indique Lucie Milon, chargée de l'EIT au Simer, c'est une démarche à la fois économique et écologique. »

Un bel exemple d'économie circulaire

C'est ainsi que depuis quatre ans, le pôle bois du Simer, à Sillars, produit du mulch, du bois déchiqueté qui peut être utilisé notamment pour la litière des animaux et qui est donc une alternative locale à la paille, devenue de plus en plus rare et chère. Déjà, plusieurs agriculteurs du territoire l'utilisent, ainsi que le lycée agricole Jean-Marie-Bouissou de Montmorillon.

Le 6 octobre 2022, un après-midi découverte de ce bois déchiqueté a eu lieu sur le site de l'exploitation du lycée agricole à l'intention des élèves du lycée, des apprenants du CFFPA (Centre de formation et promotion professionnelle agricole), mais aussi des agriculteurs du Sud-Vienne. Laurent Volatron, responsable de la plateforme de compostage et du bois énergie à l'écopôle de



Le mulch est utilisé dans les stabulations pour bovins du lycée agricole.

Sillars, a présenté le broyeur mobile utilisé par le Simer. Céline Saint-Jean, directrice de l'exploitation du lycée agricole, en a souligné l'intérêt économique. « Sur les 275 hectares que compte l'exploitation, nous ne produisons pas assez de paille, a-t-elle indiqué, il faut donc en acheter de grandes quantités, celle-ci coûte 65 euros la tonne, alors que le mulch est vendu 17 euros la tonne. »

L'utilisation de cette matière première est aussi un bel exemple d'économie circulaire, ainsi que l'a souligné Guillaume Dupuits, directeur du lycée agricole : « Cette démarche permet une utilisation intelligente des ressources dont on dispose, elle montre qu'il faut penser les situations et trouver des solutions ensemble. »

Outre l'après-midi à été aussi l'occasion de rappeler la nécessité de

bien trier les déchets à la base, notamment de proscrire l'utilisation de plastiques qui, broyés avec les déchets verts, peuvent se retrouver dans le mulch. « Nous travaillons à la fabrication de sacs standards pour les déchets verts et le compost à partir de textiles de récupération », indique Lucie Milon, ce projet devrait voir le jour au début de l'année 2023. »

Crédit : Patrick Curoil

